

Du régime unique national de production patrimoniale au régime néo-libéral, conservateur et partiellement « pluriel » : la Turquie à l'épreuve de la transition patrimoniale.

Jean-François Pérouse, Toulouse-II/Galatasaray.

Le Parti de la Justice et du Développement (AKP), vainqueur sans conteste, pour la troisième fois, aux élections législatives de juin 2011, a fait sa campagne à la télévision sur le thème de la mosaïque. La mosaïque en Turquie, c'est l'image de la diversité positive, à exalter et protéger. En outre, l'AKP se qualifie de "parti conservateur", garant de valeurs matérielles et immatérielles communes qui permettent de cimenter la communauté nationale. La conservation, offrant aux citoyens des objets cohérents d'identification, est donc un nouvel enjeu central pour l'AKP, quitte à fabriquer *ex nihilo* du patrimoine. Enfin, en tant que parti résolument libéral (au sens économique), l'AKP est tenté de vendre les biens publics, de les transformer en produits touristiques ou en supports de marques alimentant le marketing urbain tous azimuts. Le pays vit donc depuis l'arrivée de l'AKP au pouvoir (novembre 2002) une transition patrimoniale intéressante à observer, en n'oubliant pas que le terme "patrimoine" n'a pas d'équivalent strict dans la langue turque (les hésitations du vocabulaire pouvant renvoyer aux fluctuations des politiques).

I) Le contexte de la redéfinition du régime de gouvernance patrimoniale ces dernières années

On rappelle ici l'importance de l'impératif touristique et développementaliste (A), l'émergence de pouvoirs locaux en demeure de promouvoir les qualités spécifiques de leur territoire (B), les changements sociétaux à l'origine d'un nouveau rapport au territoire (urbanisation et essor d'une nouvelle classe moyenne, scolarisation, élévation du niveau d'éducation, crise de l'agriculture...) (C), les mobilités et migrations ayant induit de nouvelles sollicitations identitaires (D), les crises et défis environnementaux (E) et enfin les ouvertures politiques sur le terrain de l'expression des identités (F). Ces dernières expliquent le régime de tolérance (surveillée) qui semble prévaloir face aux productions patrimoniales alternatives des municipalités kurdes de l'est du pays.

II) La mise en place d'un autre régime de gouvernance : autres acteurs, autres normes, autres pratiques

On évoque ici le rôle des associations et fondations locales et nationales (A), la participation parfois déterminante du secteur privé (avec l'exemple de l'invention de la *méditerranéité* turque par une fondation liée au holding KOÇ) (B), les acteurs internationaux et leurs modes d'articulation aux acteurs locaux (C), les autres normes promues (diversité, universalité, durabilité et participation) (D) et enfin les nouvelles pratiques de gouvernance patrimoniale (inventaire, expertise, « projet »...) (E).

III) Les modalités de résistance de l'ancien régime et les ambiguïtés du nouveau

On note une grande inertie des récits historiques nationaux qui servent de trame immuable à la mise en séquence historique des objets patrimoniaux, à la seule différence que désormais le moment ottoman est beaucoup plus nettement mis en valeur (A), une obsession persistante de la question de l'autochtonie et de la légitimité (B), une tendance à dédoubler la production patrimoniale entre une production interne (jouant sur le *nous* excluant) et une production à usage externe (pour les touristes étrangers) qui mobilise des registres internationaux (C), ainsi qu'une difficulté à refondre les liens au

passé après tant de traumatismes et de phases d'amnésie organisée (D). L'exemple de l'impossibilité d'ouvrir un lieu de mémoire accepté et acceptable sur le site de la catastrophe de Sivas (mort par incendie volontaire de 37 Alévis le 2 juillet 1993) est convoqué. L'option « communautariste » de la gouvernance patrimoniale, produit du pluralisme identitaire désormais cultivé, a donc des limites encore nettes.

En conclusion on s'intéresse à la fabrique *ex-nihilo* du patrimoine, accompagnée de tentatives de réécrire les histoires urbaines locales, à Kayseri ou Konya.